

COMMUNE DE  
BOEIL-BEZING

|                               |
|-------------------------------|
| Date de convocation           |
| <b>2 septembre 2026</b>       |
| Date d'affichage<br>de l'avis |
| <b>2 septembre 2026</b>       |
| Nombre de<br>conseillers      |
| En exercice : 15              |
| Présents : 15                 |
| Votants : 15                  |
| N° d'ordre                    |
| <b>D_2026_8_5</b>             |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 7 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles CAMY.

Etaient présents : MM. G. CAMY, S. TASTET, B. LORRY, R. CARDY, M.-C. LALANNE, A.-C. LE PENVEN, C. GUILLARD, C. ANTRAYGUES, D. GRABE-BIDAU, M. CLAVÉ, V. LABORDE, C. DESPRÉ, V. LAMY, P. ESPINASSEAU, P.-H. NAU-HENDEL.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : M.-C. LALANNE.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

**SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNÉE 2026 AU B.B.S.C.**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la peinture du local du tennis par un entrepreneur, l'association Boeil-Bezing Sport et Culture va participer aux frais de réalisation.

Pour cette raison, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention annuelle complémentaire pour 2026 au B.B.S.C. de 1747 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'octroi d'une subvention annuelle complémentaire pour 2026 au B.B.S.C. de 1747 €,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

*Adopté à l'unanimité*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



**Gilles CAMY**